

# Tirage au sort pour les Journées Européennes du Patrimoine 2015 à France Stratégie.

A gagner du 20/09/2015 au 21/09/2015 : 5 tee-shirts France Stratégie, 5 rapports et 5 médailles du PLAN.

**Article 1 :** France Stratégie située au 18 rue de Martignac 75007 Paris, organise du 19 au 20 septembre 2015, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé «Prend la pose à l'Hôtel de Vogüé » sur Twitter.

**Article 2 :** Le jeu «Prend la pose à l'Hôtel de Vogüé » est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France Métropolitaine.

**Article 3 :** France Stratégie se réserve le droit d'annuler, de modifier, d'écourter ou de proroger le jeu si les événements le rendent nécessaire, et sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les informations relatives à la suppression ou à la modification éventuelles de ce jeu seront affichées comme le présent règlement sur le site [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr). France Stratégie ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de problème d'acheminement ou de coupure de communication, de difficultés de connexion Internet. France Stratégie ne saurait également être tenu pour responsable de tout problème technique survenant pendant la participation au jeu, notamment provoqué par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à son contrôle. France Stratégie se réserve, par conséquent, le droit d'interrompre le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

**Article 4 :** Modalités de participation.

4.1 Déroulement du jeu : afin de participer au tirage au sort, l'internaute devra suivre le compte Twitter [https://twitter.com/Strategie\\_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv) et poster une photo de la pancarte «Prend la pose à l'Hôtel de Vogüé » qu'il aura réalisée lui-même ou disponible à l'Hotel de Vogüé les 19 et 20 septembre 2015. Les 15 gagnants seront tirés au sort au fil de l'opération parmi les participants, annoncés directement sur le site [https://twitter.com/Strategie\\_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv) et contactés par message privé afin d'obtenir leurs coordonnées postales et leur envoyer leur lot.

4.2 Nombre de participations autorisées : une seule participation par jeu est autorisée. Par « participant », il faut entendre les personnes jouant sous le même nom, prénom.

**Article 5 :** Désignation des lots mis en jeu sur la période :

5 Tee-shirts de sport France Stratégie  
5 Rapports « Quelle France dans 10 ans ? »  
5 Médailles du Plan de la Monnaie de Paris

**Article 6 :** Remise du lot : le tirage au sort aura lieu les 7 jours suivants les animations. Ces produits ne sont ni échangeables, ni cessibles, ni remboursables en totalité ou en partie. Les gagnants recevront leur gain, par courrier, sous un délai de 2 mois à compter de la fin du jeu. Si le gagnant renonce à son lot ou ne peut en prendre possession pour quelque raison que ce soit, le lot en question restera la propriété de France Stratégie qui sera libre de le ré-attribuer ou non à toute personne de son choix. Le lot est strictement personnel et n'est ni transmissible, ni échangeable contre une valeur monétaire, ou un autre lot. En cas de force majeure ou d'événement particulier, France Stratégie se réserve la possibilité de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente, sans engager sa responsabilité de ce fait. France Stratégie décline toute responsabilité se rapportant au lot offert, notamment en cas de retard ou relativement à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant le lot.

**Article 7 :** Le fait de participer implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

**Article 8 :** Le règlement complet est consultable dans son intégralité sur le site : [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr). Il peut en outre être obtenu gratuitement sur simple demande écrite à France Stratégie 18 rue de Martignac 75007 Paris.